

## L'avancement de grade des enseignants-chercheurs Bilan de la campagne 2024

En 2024, 24 100 enseignants-chercheurs étaient promouvables à un avancement de grade, mais seulement un tiers d'entre eux ont déposé un dossier de candidature. Un tiers des candidats ont été promus (3 010), avec des taux de promotion qui varient sensiblement selon le grade et la discipline. Les âges moyens des promouvables, des candidats et des promus sont similaires. Tous grades confondus, les femmes candidatent légèrement moins que les hommes, mais elles sont davantage promues. La part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010.

Christophe Pépin  
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leur statut, doivent déposer un dossier de candidature (*Sources*).

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et pour moitié sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère.

À partir de la session 2018, le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un échelon exceptionnel dans la hors classe du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe, les MCF justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le

Les ratios (promus / promouvables) qui sont examinés par une instance nationale. Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui

6<sup>e</sup> échelon de cette même classe.

### ① Bilan de la campagne 2024 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2 <sup>e</sup> échelon	1 136	38,0%	348	30,6%
PR de classe exceptionnelle 1 <sup>er</sup> échelon	1 574	35,5%	553	35,1%
PR de 1 <sup>re</sup> classe	1 773	37,1%	816	46,0%
Maitre de conférences hors classe échelon exceptionnel	872	37,1%	268	30,7%
Maitre de conférences hors classe	3 136	32,8%	1 025	32,7%
Total	8 491	35,2%	3 010	35,4%

Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024



Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale  
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault  
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Christophe Géhin

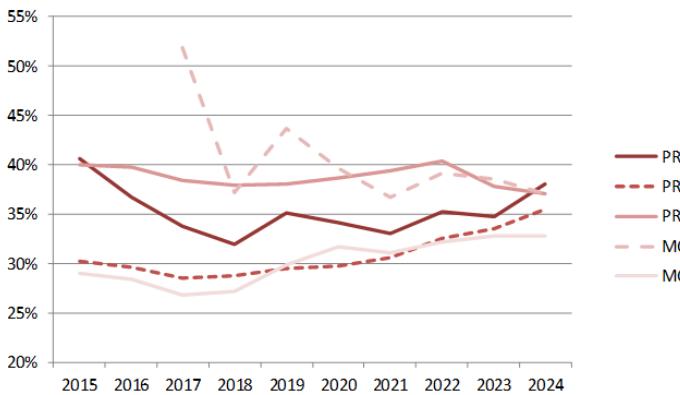
Rédacteur en chef :

Falilath Adedokun

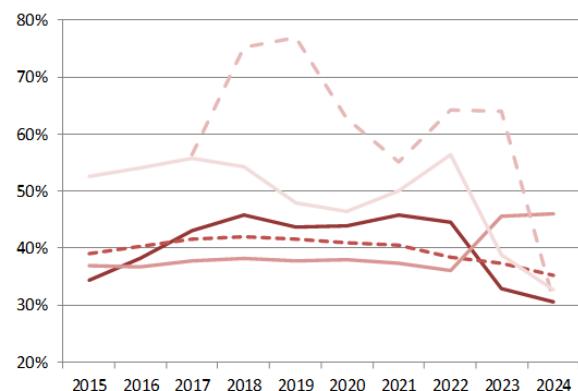
ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

## ② Évolution du taux de candidature par grade



## ③ Évolution du taux de promus / candidats par grade



Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024

L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de l'ensemble du corps en 2017, 4 % en 2018, pour atteindre un maximum de 10 % depuis 2023.

### Un tiers des promouvables se porte candidat

En 2024, 24 126 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 8 491 ont été candidats, soit 35 %. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est le plus élevé pour l'accès au grade de PR CE2 (38 %), suivi de ceux de PR 1C et de MCF EX (37 %). Le grade de MCF HC a le taux le plus faible (33 %) (figure 1).

### Des taux de candidature qui varient selon les grades

Le taux de candidature pour PR CE2 a baissé jusqu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à 32 %, avant de remonter à 38 % en 2024). Le taux de candidature pour MCF EX varie également, notamment en raison de la création récente de cet échelon spécial et des modalités de sa mise en œuvre. Les taux de candidatures pour MCF HC et PR CE1 augmentent depuis 2018, alors que celui pour PR 1C a reculé depuis 2022. Cette baisse est une conséquence de la mise en place du repyramide de MCF en PR qui a conduit à une hausse du nombre de PR 2C. Les néo-recrutés candidatent beaucoup moins que les autres à la 1ère classe (figure 2).

### Un tiers des candidats sont promus

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 3 010 ont été promus, soit 35 % (figure 1).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès à

PR 1C, 46 % sont promus, ce qui consti-

ture le taux le plus élevé. Les grades de PR CE2 et MCF EX ont les taux les plus faibles (31 %). La baisse des taux de promus des MCF HC et des PR CE2 se poursuit en 2024, mais à un degré

moindre par rapport à l'année précédente. Après avoir augmenté de 10

points en 2023, le taux de promus des PR 1C est stable en 2024. Ces variations sont la conséquence de la modification

des taux de promotion de ces 3 grades. Le taux de promus des MCF EX a chuté de 33 points, conséquence de la fin de la montée en charge de 10 % du corps

en 2023. Désormais, seuls les départs

définitifs étant remplacés, le nombre de promotions a été divisé par deux (figure 3).

### Les MCF au premier échelon d'accès à la hors classe sont davantage promus

La part du 1er échelon d'accès à la hors classe des MCF (échelon 7) parmi les

promus des MCF HC est plus élevée que celles des

PR 1C (échelon 6 et 7 de PR 2C) est plus élevé. En revanche, la part des derniers échelons pour l'accès au grade de PR 1C

vé parmi les promus que parmi les PR 1C est stable en 2024. Ces variations

sont la conséquence de la modification même, pour l'accès au grade de PR CE1,

des taux de promotion de ces 3 grades. 93 %, des promus étaient PR 1C à

Le taux de promus des MCF EX a chuté

l'échelon 3 (soit le dernier du grade),

de 33 points, conséquence de la fin de

la montée en charge de 10 % du corps

contre 88 % des candidats (figure 4).

## ④ Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée informatique des promouvables	Candidats			Promus								
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble						
PR CE2	PR CE1 échelon 1	839	100,0%	297	100,0%	1 136	100,0%	229	100,0%	119	100,0%	348	100,0%
	PR 1C échelon 3	979	88,6%	408	87,0%	1 387	88,1%	349	93,1%	166	93,3%	515	93,1%
PR CE1	PR 1C échelon 2	124	11,2%	60	12,8%	184	11,7%	25	6,7%	11	6,2%	36	6,5%
	PR 1C échelon 1	2	0,2%	1	0,2%	3	0,2%	1	0,3%	1	0,6%	2	0,4%
	PR 2C échelon 7	375	33,6%	199	30,3%	574	32,4%	184	36,1%	104	33,9%	288	35,5%
	PR 2C échelon 6	400	35,8%	264	40,2%	664	37,5%	211	41,5%	136	44,3%	347	42,8%
	PR 2C échelon 5	264	23,6%	151	23,0%	415	23,4%	101	19,8%	62	20,2%	163	20,1%
PR 1C	PR 2C échelon 4	16	1,4%	7	1,1%	23	1,3%	7	1,4%	1	0,3%	8	1,0%
	PR 2C échelon 3	10	0,9%	4	0,6%	14	0,8%		0,0%	1	0,3%		0,0%
	PR 2C échelon 2	21	1,9%	11	1,7%	32	1,8%	4	0,8%		0,0%		0,0%
	PR 2C échelon 1	31	2,8%	20	3,0%	51	2,9%	2	0,4%	3	1,0%	5	0,6%
MCF EX	MCF HC échelon 6	488	100,0%	384	100,0%	872	100,0%	130	100,0%	138	100,0%	268	100,0%
	MCF CN échelon 9	484	27,4%	373	27,2%	857	27,3%	95	18,2%	82	16,3%	177	17,3%
	MCF HC échelon 6 <sup>1</sup>	49	2,8%	39	2,8%	88	2,8%	18	3,4%	21	4,2%	39	3,8%
MCF HC	MCF CN échelon 8	490	27,8%	387	28,2%	877	28,0%	158	30,3%	153	30,4%	311	30,3%
	MCF CN échelon 7	742	42,0%	572	41,7%	1 314	41,9%	251	48,1%	247	49,1%	498	48,6%
	MCF CN échelon 6 <sup>1</sup>	49	2,8%	39	2,8%	88	2,8%	18	3,4%	21	4,2%	39	3,8%

Note de lecture : 88,1 % des candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

<sup>1</sup> Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7e échelon avant le 31/12/2024.

Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024

## ⑤ Âge moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen										Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus			Promus			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
PR CE2	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	6 ans	5 ans	6 ans	
PR CE1	56 ans	55 ans	56 ans	56 ans	55 ans	55 ans	54 ans	55 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans	
PR 1C	51 ans	52 ans	51 ans	51 ans	53 ans	52 ans	51 ans	52 ans	51 ans	6 ans	5 ans	6 ans	
MCF EX	59 ans	58 ans	59 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	9 ans	9 ans	9 ans	
MCF HC	50 ans	50 ans	50 ans	48 ans	48 ans	48 ans	47 ans	47 ans	47 ans	15 ans	14 ans	15 ans	

\* Date de promotion pour le calcul au 31/12/2024.

Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024

## ⑥ Bilan de la campagne 2024 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2		PR CE1		PR 1C		MCF EX		MCF HC		Tous grades	
	Candidats / Promouva-bles	Promus / Candidats										
Groupe 1 : Droit et science politique	26,9%	40,3%	28,9%	38,3%	31,9%	45,9%	41,2%	31,7%	22,8%	43,0%	28,0%	41,1%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	38,3%	23,4%	43,0%	35,3%	37,3%	43,7%	46,5%	23,7%	33,3%	32,3%	38,0%	33,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	41,6%	23,6%	38,3%	32,4%	41,4%	41,9%	27,9%	36,3%	31,3%	34,7%	35,1%	34,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	36,8%	36,8%	37,2%	37,1%	34,7%	52,1%	37,3%	39,8%	30,0%	36,6%	33,9%	40,8%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	46,1%	29,9%	32,3%	33,3%	37,9%	41,3%	38,0%	23,5%	30,9%	30,4%	35,2%	32,0%
Groupe 6 : Physique	39,3%	32,0%	27,5%	42,9%	33,0%	47,7%	35,2%	36,8%	31,6%	30,1%	32,4%	36,4%
Groupe 7 : Chimie	33,6%	30,5%	36,7%	45,9%	31,3%	53,3%	38,4%	33,9%	37,5%	28,6%	35,7%	36,6%
Groupe 8 : Sciences de la terre	41,2%	37,1%	41,5%	31,4%	43,0%	53,1%	33,3%	26,3%	30,5%	40,2%	36,4%	39,4%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	36,7%	30,6%	37,4%	30,7%	41,1%	45,0%	36,5%	26,9%	35,9%	31,8%	37,4%	33,7%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	31,5%	29,1%	33,4%	37,1%	33,9%	44,3%	37,8%	34,1%	36,0%	30,0%	34,9%	34,1%
Pharmacie	36,4%	39,3%	39,8%	28,2%	35,8%	52,1%	35,1%	46,2%	35,4%	30,8%	36,3%	36,6%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	57,1%	23,3%	37,1%	27,1%	43,6%	44,6%	42,4%	30,6%	40,2%	29,9%	42,3%	32,2%

\* Les groupes « Théologie » et « Autre santé » ne figurent pas dans ce tableau, compte tenu de leurs faibles effectifs.

Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024

### Un âge moyen des promus proche de celui des promouvables et des candidats

En 2024, comme en 2023, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, de 51 ans pour les PR 1C, de 54 ans pour les PR CE1 et de 57 ans pour les promus aux grades de PR CE2 et de MCF EX.

L'âge moyen des promus est similaire à celui des candidats et des promouvables, hormis pour le grade de MCF HC où les promus sont en moyenne 3 ans plus jeunes que les promouvables. Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté moyenne de 15 ans dans le grade précédent. Cette ancienneté est de 9 ans pour l'accès à l'échelon spécial MCF EX et varie entre 6 et 7 ans pour les grades de PR (figure 5).

### Des taux de candidature variables selon le groupe CNU

Les taux de candidature varient sensiblement selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU (voir les tableaux détaillés).

Le groupe « Interdisciplinaire » a les

taux de candidature les plus élevés pour les grades de MCF HC, PR 1C et PR CE2.

Le groupe « Sciences économiques et de gestion » a le taux le plus élevé pour les grades de MCF EX et PR CE1.

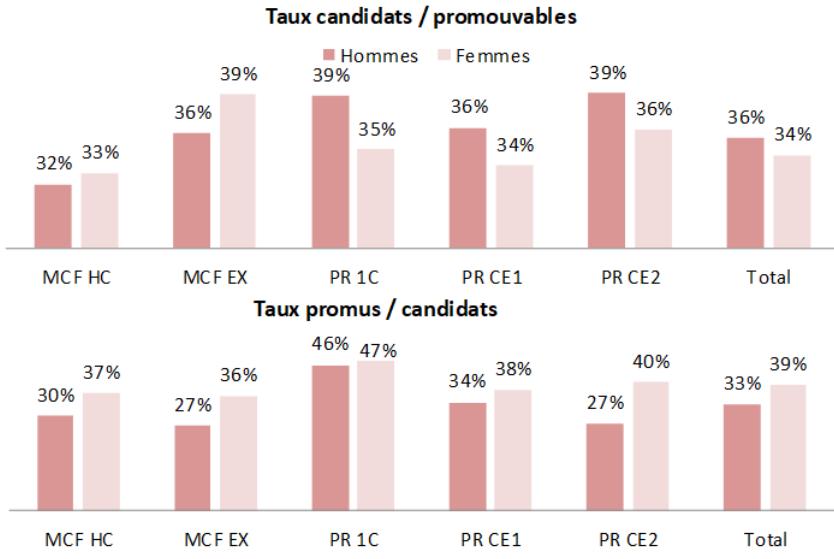
En revanche, le groupe « Droit et science politique » a les taux parmi les plus faibles pour tous les grades, hormis pour les MCF EX, où il a l'un des taux les plus élevés (figure 6).

### Les taux de promus varient selon le groupe CNU

Les groupes « Droit et science politique » et « Sciences humaines » ont le plus faible taux de promus les plus élevés tous confondus avec 41 %.

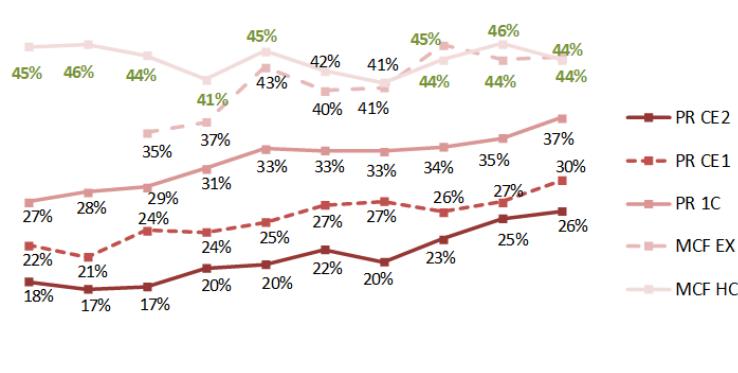
En revanche, les groupes « Mathématiques et informatique » et « Interdisciplinaire » ont les taux les plus faibles (32 % chacun), suivis par le

## ⑦ Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2024



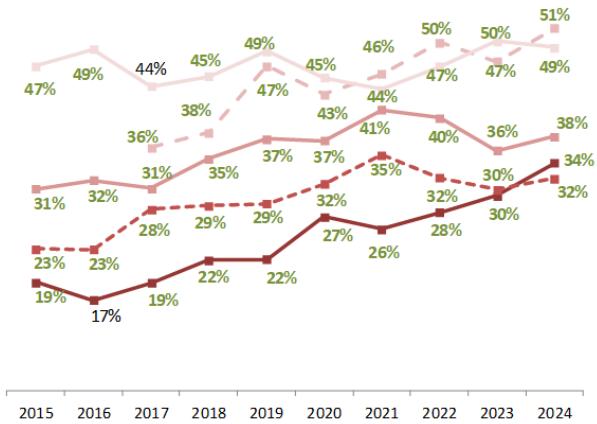
Note de lecture : 34 % des femmes promouvables sont candidates et 39 % des femmes candidates sont promues.

## ⑧ Évolution de la part des femmes parmi les candidats



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables.  
Source : Galaxie ELECTRA, septembre 2024

## ⑨ Évolution de la part des femmes parmi les promus



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats.

groupe « Sciences économiques et de gestion » (33 %) (*figure 6*).

### Les femmes sont presque autant candidates que les hommes mais sont davantage promues

Tous grades confondus, les femmes candidatent légèrement moins que les hommes (34 % contre 36 %). Elles candidatent moins que les hommes pour les grades de PR mais légèrement plus pour les grades de MCF (*figure 7*).

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 39 % des candidates sont promues contre 33 % chez les hommes.

En 2024, les femmes représentent 41 % de l'ensemble de la population des enseignants-rechercheurs. Les femmes sont également moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Toutefois, si les femmes ne repré-

sentent globalement que 38 % des promouvables et 37 % des candidats, elles constituent 41 % des promus.

La part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2015, hormis au sein du grade de MCF HC, qui est relativement stable (*figures 8 et 9*).

### Baisse de la part des MCF CN parmi les départs en retraite de MCF

Les MCF CN représentent un peu plus d'un quart des départs en retraite des MCF en 2024. Cette part était plus élevée les années précédentes. Elle a tendance à baisser depuis 2018 (38 % contre 26 % en 2024) (*figure 10*).

### Sept MCF CN sur dix partis en retraite n'ont jamais candidaté à la hors classe

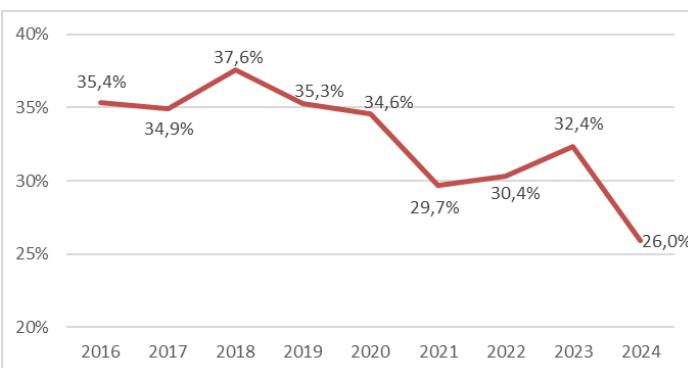
La grande majorité (69 %) des MCF CN

parti à la retraite entre 2021 et 2024 n'ont jamais candidaté à la hors classe (*figure 11*). Il est à noter aussi que 5 % n'étaient pas encore promouvables.

La plupart ont été recrutés tardivement en tant que MCF. Ils étaient auparavant enseignants du second degré. Certains d'entre eux ont pu aussi connaître des périodes de disponibilité. Seulement 27 % ont candidaté au moins une fois à la hors classe. Ce faible taux permet d'expliquer qu'une part non négligeable reste en classe normale au moment de leur départ en retraite. Toutefois, cette part a tendance à baisser ces dernières années.

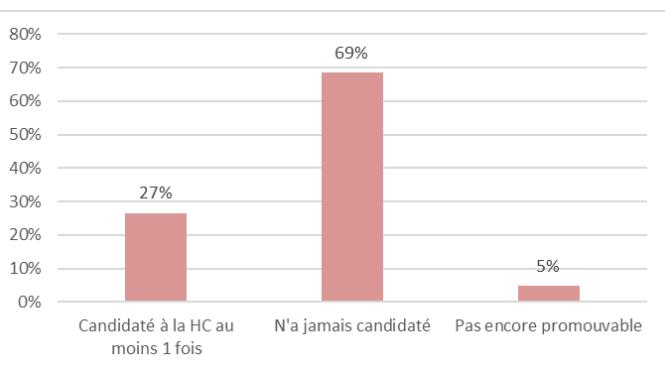
■

## ⑩ Évolution de la part de la classe normale des MCF parmi les départs en retraite des MCF



Source : GESUP

## ⑪ Motifs pour lequel le MCF parti en retraite de 2021 à 2024 est resté à la classe normale



Source : GESUP, ELECTRA

## Sources / Définitions / Méthodologie

- Arrêté du 13 février 2023 fixant pour les années 2023 à 2025 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon et 2<sup>e</sup> échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- Périmètre de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984. Promotions nationales et locales (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires).
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
  - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les MCF parvenus au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de MCF ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
  - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les MCF parvenus au 6<sup>e</sup> échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
  - Professeur de 1<sup>re</sup> classe : peuvent être promus à la 1<sup>re</sup> classe les PR de la 2<sup>e</sup> classe sans condition d'ancienneté.
  - Professeur de classe exceptionnelle 1<sup>er</sup> échelon : peuvent être promus au 1<sup>er</sup> échelon de la classe exceptionnelle les PR de 1<sup>re</sup> classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
  - Professeur de classe exceptionnelle 2<sup>e</sup> échelon : peuvent être promus au 2<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle les PR justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1<sup>er</sup> échelon de cette classe.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs, s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.

### En savoir plus

Cardon P. et Tekohuotetua H. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2023, Note de la DGRH n° 4 - 2025

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>